



VILLE DE PULLY

Municipalité

30 novembre 2005

C 42/2005

## **Communication au Conseil communal**

**(Séance du 7 décembre 2005)**

### **STEP - Rénovation des installations énergétiques, rationalisation de la production et de la consommation d'énergie (Préavis N° 22-2002)**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En date du 25 septembre 2002, le Conseil communal a accordé à la Municipalité un crédit de Fr. 630'000.-- destiné à couvrir les frais des travaux liés à l'objet cité en titre.

Les objectifs principaux de ce projet étaient les suivants :

- le système de chauffage à mazout de la STEP (pour les boues et le bâtiment) arrivant en fin de vie (en particulier la citerne), renouvellement par une chaudière à biogaz et une autre au gaz de ville (raccordement à la conduite du Service du gaz passant dans le chemin de la Damataire);
- remplacement du CCF (moteur à gaz) existant, âgé de plus de 20 ans, par un nouveau presque deux fois plus puissant pour valoriser au maximum le biogaz produit.

Les travaux principaux ont eu lieu au cours de l'année 2003, les finitions et réglages jusqu'à fin 2004; ils se sont déroulés à notre entière satisfaction.

Les dépenses totales pour ceux-ci se sont élevées à Fr. 574'104.45, soit 8.9% de moins que prévu, grâce à une bonne gestion de ce projet par nos mandataires et le personnel de la STEP.

### **Subventions et participations des communes partenaires**

Cet objet étant un renouvellement avec extension de capacité, il était partiellement subventionnable par le Canton et la Confédération. Aussi, c'est un montant de Fr. 96'939.--, plus élevé que prévu, qui a pu être obtenu, représentant 16.9% du coût total.

De plus, le montant engagé, déduction faite de la subvention a été, comme annoncé, réparti entre les trois communes utilisatrices de la STEP. Les montants à charge des trois communes sont donc les suivants :

<b>Communes</b>	<b>Quote part *1 en EH</b>	<b>Quote part *1 en %</b>	<b>Montant payé en Fr.</b>	<b>Montant prévu selon préavis N° 13-2001 en Fr.</b>
Belmont	2'500.--	13.58%	<b>64'821.70</b>	85'584.--
Paudex	1'366.--	7.42%	<b>35'418.55</b>	46'763.--
Pully	14'537.--	79.00%	<b>376'925.20</b>	497'653.--
Total	18'403.--	100.00%	<b>477'165.45</b>	630'000.--

\*1: Selon séance extraordinaire de la Commission intercommunale de la STEP du 03.07.02 reprise dans le préavis No 22-2002 de Pully.

LA MUNICIPALITE